COMPETITIONS SENIORS
REUNION DU 26 MAI 2023 par mailing

Membres consultés :
Mme Micheline GOLAWSKI –
MM. SION – GOOSSENS -

- Attendu que les dispositions des articles 198 des RG FFF et 199 des RG du district stipulent que le Comité Directeur ne peut pas remettre en cause une décision d'ordre disciplinaire.
- Attendu que les dispositions légales régissant tout appel devant le CNOSF ne fixent pas de mesures suspensives
- Attendu que les propositions de conciliation émises par le CNOSF sont notifiées dans un délai d'un mois à compter de la date de saisine.
- Attendu que, compte tenu de ce qui précède, la décision de la commission d'appel disciplinaire du district en date du 24 mai s'applique de plein droit ;

La commission des compétitions fixe la rencontre de SENIORS D2 – GROUPE B entre l'US Monchy au Bois et l'US Pas en Artois au dimanche 4 Juin à 15 heures à huis clos, en présence de 2 délégués à charge des 2 clubs pour moitié.

Le Président
Richard RATAJCZAK.